



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2442

Bron - Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire consentie par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon à la Ville de Lyon pour l'exploitation d'une activité de tir sportif sur le site de l'aéroport de Lyon-Bron - EI 99058

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2442 - BRON - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE CONSENTIE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LYON A LA VILLE DE LYON POUR L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE DE TIR SPORTIF SUR LE SITE DE L'AEROPORT DE LYON-BRON - EI 99058 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Aux termes d'une convention d'occupation temporaire en date du 27 novembre 2000, d'une durée de 25 ans, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon met à disposition de la Ville de Lyon un terrain relevant du domaine public aéroportuaire, situé sur le site de l'aéroport de Lyon Bron en vue de la réalisation et de l'exploitation d'un stand de tir sportif et de locaux annexes.

La concession des aéroports de Lyon ayant été transférée à la société aéroports de Lyon, cette dernière s'est substituée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (C.C.I.L.) dans l'exercice des droits et obligations de ladite convention.

Aussi, compte tenu de ce transfert de gestion, il vous est proposé d'accepter l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire susvisée relatif au changement de cocontractant à l'acte qui n'est plus la C.C.I.L. mais la société aéroports de Lyon et aux précisions de facturation en résultant.

Vu la convention en date du 27 novembre 2000 ;

Vu ledit avenant n° 1.

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La modification du cocontractant de la convention d'occupation temporaire susvisée et les changements en résultant, suite au transfert de la concession des aéroports de Lyon à la société aéroports de Lyon, aux conditions sus évoquées sont approuvés.
- 2- L'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire susvisée établie entre la société aéroports de Lyon et la Ville de Lyon est approuvé.

- 3- M. le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer ledit avenant, ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET